



RECRUTEMENT DES PERSONNELS DETACHES
Lycée Français de Port Vila au VANUATU
Sur des postes d'enseignement, d'éducation et d'administration
Année 2026-2027

**EN CAS DE CANDIDATURES LIÉES, LES DEUX DOSSIERS DEVRONT ETRE ENVOYÉS
CONJOINTEMENT**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DÉLAIS NE SERA RETENU.
LES CANDIDATS NE TRANSMETTANT PAS LEURS VŒUX PAR MAIL SERONT CLASSÉS
APRÈS TOUS CEUX AYANT SUIVI CETTE PROCEDURE**

Adresse mail d'envoi des documents : proviseur@lfportvila.edu.vu

NOTICE EXPLICATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER

➤ **Principes généraux de la procédure**

Nous vous remercions de télécharger le dossier de candidature en cliquant sur le lien « dossier de candidature au poste de détaché » ci-dessous. Pour faciliter le traitement et nous assurer que les dossiers sont complets, merci de bien suivre les instructions suivantes.

En particulier il vous est demandé de joindre les pièces justificatives pédagogiques et les pièces administratives dans deux fichiers pdf distincts. Il existe de nombreux outils permettant de créer des pdf, de joindre plusieurs fichiers ou d'en réduire la taille. Merci de prendre le temps d'effectuer ces opérations car il ne nous est pas possible de consulter 10 ou 15 fichiers différents par candidats.

➤ **Liste des pièces justificatives à transmettre**

1. Dossier de candidature au poste de détaché : [à télécharger ici](#)

2. Lettre de motivation

3. Curriculum vitae

4. Documents pédagogiques :

- copies des 2 derniers rapports d'inspection existants, PPCR, rapport de visite ou compte rendu de rendez-vous de carrière ;

- copie d'attestation (langues, certification, etc...) si demandé dans le descriptif de poste ;

- attestations éventuelles de vos anciens chefs d'établissement.

Merci de joindre tous ces documents pédagogiques en un seul pdf. Pour cela utilisez un site ou un logiciel dédié (cherchez fusionner pdf par exemple)

5. Documents administratifs et d'état civil :

- copie du diplôme d'enseignement supérieur le plus élevé ;

- arrêté de titularisation, copie du dernier d'arrêté de promotion et copie d'écran de synthèse I Prof ;

- copie du livret de famille et de carte d'identité ou passeport ;



- copie du contrat en cours pour les agents relevant de l'AEFE ;
- copie de l'arrêté de détachement pour les agents relevant de l'AEFE ;
- justificatif de suivi du conjoint s'il bénéficie à la date de la CCPL d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de la rentrée scolaire.

Merci de joindre tous ces documents administratifs en un seul pdf. Pour cela utilisez un site ou un logiciel dédié (cherchez fusionner pdf par exemple)

➤ **Validation du dossier :**

Pour valider votre dossier, vous devez donc transmettre en format « pdf » les 5 fichiers suivants avec les pièces justificatives demandées :

- 1. Dossier de candidature au poste de détaché**
- 2. Lettre de motivation**
- 3. Curriculum vitae**
- 4. Documents pédagogiques (fusionner les documents)**
- 5. Documents administratifs et d'état civil (fusionner les documents)**

➤ **Motifs d'irrecevabilité des dossiers**

- 1. Les dossiers hors délai et/ou incomplets** conformément aux pièces demandées, comme indiqué sur le modèle de dossier de candidature.
- 2. Une candidature émanant d'un agent ou d'une agente non titulaire** de la fonction publique française.
- 3. Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline** que celle dont il ou elle a la certification.
- 4. Une candidature d'un agent ou d'une agente ne remplissant pas les conditions exigées de son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement**, notamment un agent ou une agente en cours de détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au MENJ, sauf suivi ou rapprochement de conjoint, dûment justifié.
- 5. Pour les postes d'enseignant, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1er ou du second degré.**

➤ **Calendrier**

Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} décembre 2025

Traitement des dossiers : A partir du 1^{er} décembre 2025

Etude des dossiers en commissions consultatives paritaires locales : 10 décembre 2025

Proposition de poste par courriel : dès le 10 décembre 2025